Séance du vendredi 2 avril 2021

Délibération DU BUREAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - -

SOUTIEN DE LA MEL A L'ANIMATION TERRITORIALE ET A LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION AVEC LE RESEAU D'ACTEURS APES - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Avec la mise en place d'un nouveau mandat, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle sa feuille de route sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). De premières intuitions s'inscrivent dans le Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET). Elles seront précisées dans une prochaine délibération avec les acteurs de l'ESS.

I. Contexte

L'économie sociale et solidaire représente dans nos territoires environ 52 000 salariés et près de 11 % des emplois. La métropole lilloise concentre ainsi 25% des emplois de l'ESS de la nouvelle grande région.

Dans ce soutien à l'ESS, la MEL s'appuie sur des réseaux qui ont fait leur preuve sur le territoire, et légitiment leurs actions au vu de la composition de leurs adhérents. Ainsi, la MEL souhaite appuyer le programme d'actions proposé par le réseau d'acteurs APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire) des Hauts-de-France. Il s'agit d'assurer l'animation territoriale, et la promotion de l'ESS, dans la continuité des actions engagées et soutenues par la MEL depuis 2012.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

L'APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire) est membre du Conseil d'administration de la CRESS, au sein du collège des entreprises sociales depuis 2016. Basée à Lille, l'APES s'est fondée à partir des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui se réclament d'une économie du sens, à partir de pratiques et de valeurs, dans une démarche de création d'activités pérennes et durables. L'APES définit ses axes de travail en lien avec les orientations de la politique régionale du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, et d'Internationalisation), en proposant plusieurs formes d'appui aux acteurs de l'ESS et aux collectivités territoriales, avec la préoccupation constante de renforcer leur coopération et leur professionnalisation.

En 2020, l'APES est intervenue sur plusieurs axes : la sensibilisation ESS pour les prescripteurs, l'appui aux porteurs de projets métropolitains, l'accompagnement de dynamique d'acteurs (accompagnement de 6 acteurs ESS et amélioration des pratiques des acteurs ESS), le travail sur la commande publique et le renouvellement urbain s'est poursuivi. Le déploiement du Bail Commercial d'Utilité Sociale (BCUS)

s'est aussi poursuivi autour de la valorisation de l'outil et la prolongation de l'expérimentation juridique.

Pour 2021, le programme de travail de l'APES s'organisera autour des cinq thèmes de travail suivants :

Axe 1 : Appui aux porteurs métropolitains et soutien aux actions territoriales
L'action vise à faire émerger et / ou consolider des initiatives d'ESS ainsi qu'apporter les ressources et connaissances de l'APES dans les réflexions et instances du territoire. L'appui de l'APES se concrétise via la sensibilisation aux pratiques d'ESS, information sur la structuration des acteurs, les dispositifs et financements existants, orientation vers les accompagnements adéquats.

Axe 2 : Amélioration des pratiques
Il s'agit de la montée en compétences des organisations sur les questions de ressources humaines. L'action se concrétise par : l'animation d'un groupe de consultants spécialisés sur l'amélioration des pratiques RH, la poursuite de la communauté apprenante, des interventions collectives ouvertes à l'ensemble des acteurs de la région, des appuis individuels possibles, réalisation d'un MOOC "RH et ESS" autour de 6 thèmes principaux (égalité femmes/hommes, obligations de l'employeur, organisation dans le cas des structures sans direction, formation professionnelle, management et coopération), rédaction de fiches pratiques.

Axe 3 : Commande publique
L'APES contribue à la mise en œuvre du schéma de promotion des achats publics écologiquement et socialement responsable (SPAPSER) de la MEL. Dans ce cadre, elle participe au développement d'une commande publique responsable au sein des communes et à l'interconnaissance entre acheteurs publics et acteurs de l'ESS.

Axe 4 : Immobilier d'activités et économie solidaire
La démarche vise à favoriser l'accès à l'immobilier d'activités pour les acteurs de l'ESS, renouveler le lien entre propriétaires de locaux commerciaux et locataires issus de l'ESS, renforcer le Bail Commercial d'Utilité Social (BCUS) en tant qu'instrument contractuel et déployer ce dispositif dans de nouvelles opérations.
Il est envisagé notamment l'organisation en 2021 d'un événement à l'intention de tous les acteurs de l'immobilier d'activités (collectivités, bailleurs sociaux, propriétaires privés, acteurs et réseaux de l'ESS…).

Axe 5 : Dynamique autour de la production locale

L'action porte sur la valorisation des initiatives du territoire de la MEL agissant pour une production locale résiliente et durable. Des pistes de travail structureront les actions en 2021 et 2022 en faveur de cette production locale, autour de 10 piliers.
La tenue d'une session de sensibilisation sur le thème de la production locale et de valorisation des initiatives exemplaires du territoire de la MEL est envisagée. Cet

événement permettrait de présenter la dynamique globale, valoriser les initiatives de la MEL et proposer une phase créative de pistes pour aller plus loin.

Dans la continuité du soutien déjà apporté, il est proposé de reconduire la participation financière de la MEL à l'APES à hauteur de 35 000 euros, à l'identique de 2020. Le budget prévisionnel de l'APES pour l'année 2021 s'élève à 753 091 euros. La MEL participe ainsi à hauteur de 4,6 % du budget prévisionnel global de la structure. L'association sollicite également des financements auprès de l'Etat (DIRECCTE) pour un montant de 284 000 euros, de la Région Hauts-de-France pour un montant total de 240 400 euros, du Département du Pas-de-Calais pour un montant de 25 575 euros et d'autres collectivités locales (Valenciennes Métropole, Communauté urbaine d'Arras et les 7 vallées Montreuillois Ternois) pour un montant de 39 350 euros.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

1) De soutenir le programme d'actions proposé par l'APES pour l'année 2021;

2) D'accorder une subvention d'un montant de 35 000 € pour l'APES ;

3) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'APES ;

4) D'imputer les dépenses d'un montant de 35 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 02/04/2021

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué
Le 02/04/2021

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées